

Programme EMC première

Thème : La société

Axe 1: Fondements et fragilité du lien social

Domaine 1: Nouvelles forme d'expression de la violence

Domaine 2: Défiance vis-à-vis de l'information et de la science

Axe 2: Les recompositions du lien social

Domaine 1: La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

Domaine 2: Recherche de nouveaux liens sociaux

AXE 1 : Fondements et fragilité du lien social

I. Les nouvelles formes d'expression de la violence (incivilités, cyberharcèlement, agressions physiques, phénomènes de bandes,etc)

La violence fait partie des sociétés, mot valise qui englobe les pratiques de guerre, la bousculade, la violence verbale et physique. Il est nécessaire de considérer son caractère protéiforme : **physique, verbale, psychologique, sexuelle, interindividuelle, familiale, collective**. Il faut aussi examiner les espaces dans lesquels la violence s'exprime : école, entreprise, réseaux sociaux, médias, cadre familial, conjugal et amical, espace urbain ou rural. À ces catégories s'ajoute la qualification de la violence : violence politique, criminelle, délictuelle (délits simples, petite délinquance, grande criminalité, participation à une activité terroriste, etc.).

Il faut également nuancer l'idée d'un caractère nouveau ou d'une société plus violente et considérer les nouvelles formes de la violence au prisme de leurs échos médiatiques notamment par les réseaux sociaux, par la prise en compte du ressenti de violence, mais aussi d'une meilleure connaissance des faits grâce à la reconnaissance de la victime (violence contre les femmes ou les enfants). Il faut également considérer tout particulièrement le médium d'Internet sur la démultiplication de moyens de communication et de propagande extrêmement puissants et la production d'une violence intrinsèque (viol de l'intimité, harcèlement, diffamation, etc.)

A. Analyse sociologique des victimes

En 2019 la France est un pays économiquement fragmenté avec des inégalité croissantes et traversé par des communautarismes saillants. Les chômeurs peuvent être considérés comme des victimes d'une formes de violence économique. La fracture sociale est encore plus visible avec la question du mariage pour tous faisant ressurgir le rejet des homosexuels. Les femmes aussi sont victimes de violence, soit physiques, soit symboliques lorsque la société se révèle incapable de garantir les droits des femmes et l'égalité salariale entre femmes et hommes. Il faut également citer les victimes du racisme.

B. Analyse sociologique des responsables

Les grands groupes économiques sont les principaux responsables de la violence économique par la multiplication des délocalisations et la dégradation progressive des conditions de travail. L'état est considéré comme responsable des violence lorsqu'il n'agit pas pour lutter contre les discriminations. Certains

responsables de violence , comme les anonymes, profitent de la liberté laissée par internet pour agresser verbalement des personnes en situations de fragilité psychologique et physique.

C. Manifestation des nouvelles formes de violence.

Activité : American History X – Josep – Conférence au mémorial du camps de Rivesaltes – Atelier Politique avec Cécile Barral

1 . La propagande

La propagande des idées haineuses est un moyens utilisés par celles et ceux qui veulent s’opposer frontalement à la société pour diffuser leur vision de la violence.

2. Biais politique

Des groupes politiques peuvent inciter à la violence, qu’elle soit symbolique ou physique, contre des individus ou des groupes d’individus

3. Cadre institutionnel

C’est le moyen le plus insidieux car il est fait par des personnes morales qui devraient , en théorie, garantir les citoyen contre toute forme d’agression

D. Comment lutter contre ses nouvelles formes de violence.

La lutte contre ces formes nouvelles d’expression de la violence représente un enjeu de poids pour les pouvoirs publics. Aussi, la recherche sociologique travaille à identifier les facteurs favorisant l’apparition de ces nouvelles formes d’expression de la violence. Parmi les facteurs, certaines transformations sociales comme certaines transformations spatiales qui peuvent se lier à des politiques de redéploiement des services à la personne créateurs de lien social, sont un terreau fertile à l’émergence de ces nouvelles formes de violence. **Crise de la famille, défiance envers l’École, envers l’État, sentiment d’exclusion et de relégation peuvent ainsi alimenter l’augmentation de cette violence.** Ces nouvelles formes d’expression de la violence peuvent s’expliquer par des fragilités liées aux transformations sociales et tendent à se concentrer sur des territoires spécifiques **(communes périurbaines, quartiers sensibles). Elles constituent une menace importante pour la cohésion sociale. La fragilisation du lien social est à considérer à différentes échelles (commune, métropole, quartier).**

1. La prévention

Activité : Les discours toxiques avec Fanny Jean et Marion

Assurée notamment par l’école, les associations...

2. La solidarité

Activité : Association planning familial

Personne ne doit rester isolé lorsqu’il ou elle fait face à une situation de danger potentiel.

3. La loi

Activité : Documentaire la Meute avec Miska

Elle peut et doit évoluer en fonction des nouvelles problématiques de la société pour apporter une réponse sans cesse adaptée

E. Exemple du Harcèlement scolaire

La violence scolaire, qui comprend les **violences physiques, psychologiques et sexuelles et le harcèlement**, est un phénomène qui touche tous les pays.

Parmi ses causes profondes figurent les **conflits de normes de genre et de normes sociales ainsi que des facteurs structurels et contextuels plus généraux** (inégalité des revenus, privations, marginalisation). Ces violences scolaires sont des atteintes aux droits des enfants et des adolescents, y compris leurs droits à l'éducation et à la santé. Aborder ce phénomène nécessite de considérer la sensibilité des jeunes. Le recours à des concours scolaires dans le cadre d'un projet annuel peut permettre la réflexion collective sur ce qui fait le respect d'autrui et favoriser l'expression des élèves. S'il convient de nuancer la nouveauté du phénomène, les « bandes de jeunes » sont analysées comme procédant d'un cumul de désavantages sociaux et spatiaux. Ils permettent de mieux comprendre leur rapport à la délégitimation des instances sociales (quartier, école, police) et la constitution de la rue comme sociabilité alternative. Il faut se garder de toute systématisation des mécanismes, il est possible de montrer l'effet de la famille, les ruptures familiales (décès, perte d'emploi...), l'incapacité à opérer un contrôle suffisamment efficace.

Le harcèlement scolaire est malheureusement bien connu, **un enfant sur 10 en France en serait victime dans son établissement**, surtout à la fin du primaire et au collège. Le développement exponentiel des **nouvelles technologies et des réseaux sociaux** a engendré un **nouveau mode de harcèlement et de violence**, celles-ci se déroulent maintenant en ligne. Il s'agit du cyber- harcèlement et de la cyberviolence.

D'après une étude menée en 2017 par l'Unicef, 12,5% des enfants vivant en France ont déjà été victimes d'actes de cyberviolence. L'organisation onusienne fait ressortir l'importance du mal être chez les enfants et les adolescents. Cette étude révèle également que plus d'un adolescent harcelé sur quatre a déjà pensé au suicide. Ce phénomène n'est donc pas à prendre à la légère. En effet, le **cyberharcèlement est la deuxième cause de suicide chez les 14-25 ans**, une cinquantaine d'adolescents se suicident chaque année.

Les causes de ces violences et harcèlement sont multiples, un élève peut tout aussi bien en être victime, du fait de son **origine sociale, de son appartenance religieuse, d'une situation de handicap, de problèmes médicaux, mais aussi tout simplement s'il est identifié comme « gay », « lâche », « surdoué » ou au contraire en difficulté scolaire.**

Il existe différents types de harcèlements:

- Harcèlement direct : Physique (coups, dégradation de matériel ou de vêtements), verbal (insultes, moqueries).
- Harcèlement indirect : Rumeurs, isolement, ostracisme.
- Cyberharcèlement (harcèlement sur le net ou par téléphone): Usurpation d'identité, diffamation, postage de vidéos et photos compromettantes.

Les personnes atteintes de cyberharcèlement sont plus vulnérables à la rupture des liens sociaux ce qui peut mener à l'exclusion ou à l'isolement de ces individus.

II. La défiance vis-à-vis l'information et de la science

Activités : Atelier liberté d'expression, liberté de la presse, liberté d'opinion – Rencontre avec JM Delambre – Atelier politique et presse avec Cécile Barral

Défiance : La défiance est un état d'esprit critique caractérisé par un manque de confiance envers une personne, une situation ou une idée. Elle se manifeste donc par une attitude méfiante, sceptique ou critique envers l'objet de la défiance.

Depuis l'émergence et l'essor d'internet, on assiste à une démocratisation de l'information. Celle-ci circule plus vite et bénéficie d'un accès beaucoup plus libre. Cependant cette information échappe à toute vérification et réglementation.

La défiance vis-à-vis de l'information et de la science peut se traduire de différentes manières :

- **Rejet des conclusions scientifiques établies** : certaines personnes peuvent remettre en question les résultats scientifiques ou les conclusions établies par la communauté scientifique, même quand ces résultats sont étayés par de nombreuses études et expérimentations (climato-scepticisme)

- **Propagation de fausses informations** : la diffusion de fausses informations est devenue beaucoup plus facile avec l'avènement des réseaux sociaux et des médias en ligne, les personnes méfiantes envers l'information sont susceptibles de croire et de propager de fausses informations, sans prendre le temps de vérifier les faits. Les informations échangées sur les réseaux sociaux ne sont pas tout le temps vérifiées leur transmission est donc fréquente, voir omniprésente.

- **Méfiance envers les médias traditionnels** : certaines personnes considèrent les médias traditionnels tel que la télévision, la radio, les journaux comme non fiables et ayant un parti pris. Cette méfiance peut ainsi conduire à une vérification en ligne qui peut être moins fiable.

- La défiance envers les experts : certaines personnes remettent en question l'autorité et la crédibilité des experts ou des scientifiques, considérant qu'ils ont un parti pris ou qu'ils sont sous l'influence des gouvernements ou d'entreprises privées.

Internet, permet une circulation de l'information qui échappe à toute forme de vérification et de réglementation, entraînant une multiplication des infox (ou fake news), véritables dangers pour la démocratie et le vivre ensemble. Toute personne ayant accès à un clavier et à une connexion Internet peut désormais intervenir dans le débat public sans forcément avoir la capacité de fournir des arguments vérifiables. Si les réseaux sociaux avaient pour mission première de rapprocher les gens entre eux, les nouvelles plateformes (Twitter, Facebook, Telegram....) échappent à toute forme de contrôle et de réglementation et propagent des propos haineux, des faits invérifiables.

Avec l'arrivée de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) en 2005 en France, de nouvelles chaînes diffusant de l'information en continu sans recul ni vérification préalables sont souvent pointées du doigt pour leurs

multiples erreurs. Les complotistes s'engouffrent dans la brèche ouverte par cette remise en question des médias officiels et proposent des « vérités alternatives ».

Les conclusions scientifiques sur la lutte nécessaire contre le réchauffement climatique, par exemple, sont constamment remises en cause, voire niées, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) voit régulièrement ses conclusions remises en cause par des climatosceptiques, qui sont souvent les instruments de groupes de pressions (entreprises liées aux hydrocarbures etc...).

Des obscurantistes, hostiles à toute forme de diffusion de l'instruction, de la culture et de la science remettent en question la théorie de l'évolution, la rotondité de la terre.... Les révisionnistes minimisent le génocide perpétré contre les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale : tandis que les négationnistes le nient totalement.

Le complotisme désigne une doctrine cherchant à remettre en cause une vérité généralement admise, comme étant en réalité un complot mis en œuvre par une minorité. D'après un article publié en février 2019 sur le site de France Culture, 21 % des Français croiraient à des thèses complotistes. Autrement dit, près d'un Français sur cinq remet en cause le travail journalistique et scientifique effectué par des professionnels

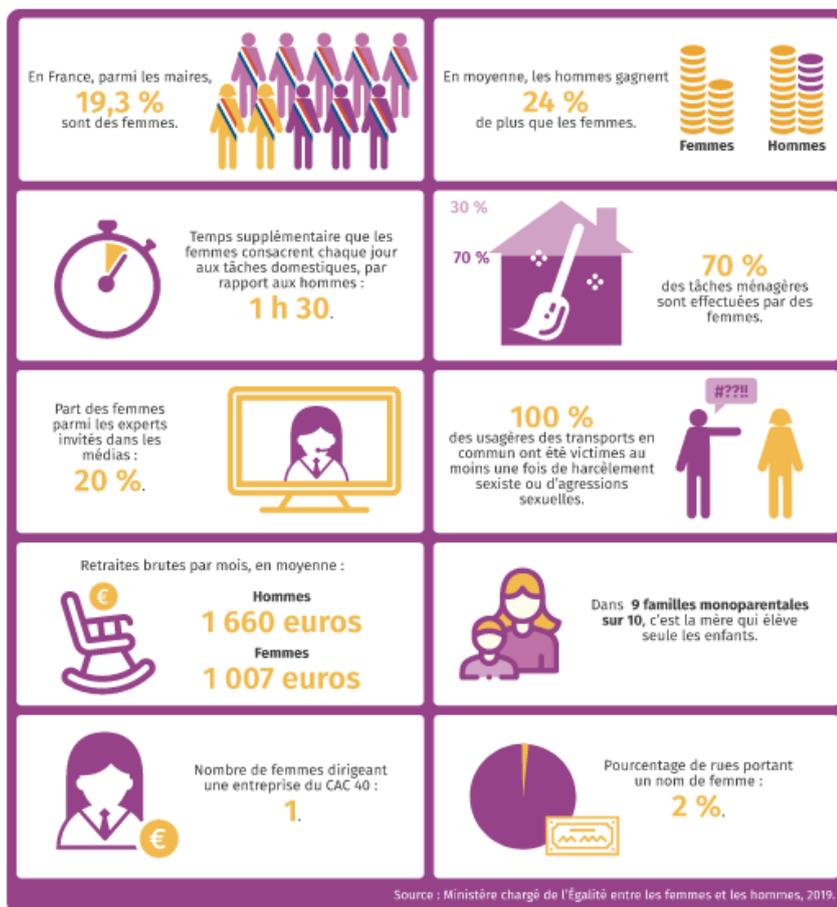
Si la question de la défiance vis-à-vis de la société se pose de manière critique, il existe néanmoins des réponses à apporter pour contrer et juguler ce phénomène.

Certains journaux mettent en place une veille médiatique. C'est à dire se saisir d'un fait et l'analyser pour en établir la part de vérité avec des arguments concrets, vérifiables et sourcés. Les journaux en question sont Libération et Le Monde. Les médias doivent donc apporter de la crédibilité à leur travail grâce à la réactivité de leur équipe de décodeurs.

L'éducation est importante pour faire reculer la défiance par l'apprentissage de la critique.

Il faut également prendre conscience des infox (fake-news) . Elles sont utilisées par une catégorie de personnes voulant affirmer de manière spectaculaire leur point de vue tout en faisant fi de la vérité.

La lutte contre les infox est une priorité pour les démocratie afin que les citoyennes et citoyens puissent débattre en toute sérénité autour de sujets et thèmes avérés et vérifiés.



AXE 2: Les recompositions du lien social

I. Promouvoir l'égalité Homme-Femme

De récents scandales ont mis en lumière le comportement indécent et parfois criminel de certains hommes à l'encontre des femmes. Ces faits divers nous rappellent que , au-delà des textes de lois et des déclarations publiques, l'égalité entre les hommes et les femmes est encore un but à atteindre plutôt qu'une réalité objective

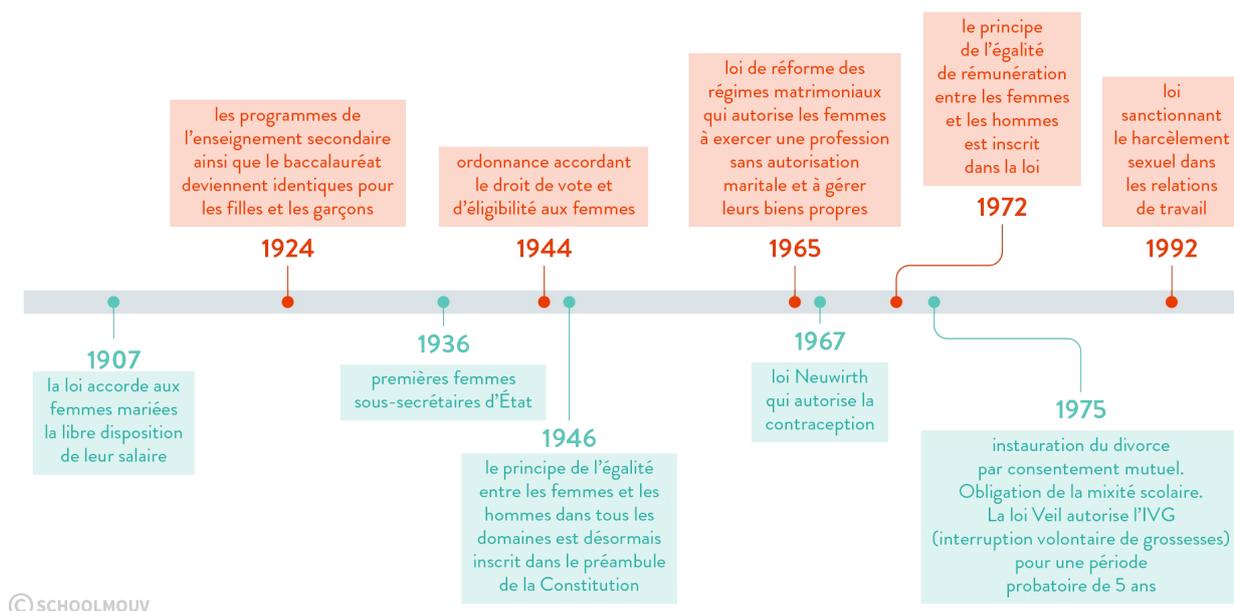
Activités : Documentaire la Meute et débat avec Miska – Atelier EMC avec Delphine – Les discours toxiques avec Jean Fanny et Marion – Intervention Planning familial

A. Le combat des femmes pour l'égalité

En quelques dates, les femmes et leurs droits souvent oubliés :

- En 1789, en France, on parle d'égalité avec la Déclaration de droits de l'homme et du citoyen qui s'adresse à toutes et tous les citoyens. Et aussi avec le [suffrage universel](#) en 1848. En réalité, ces avancées ne concernent que les hommes.
- En 1848 aux Etats-Unis, des Américaines, victimes des mêmes inégalités décident de peser dans la balance et organisent une convention des droits des femmes.
- En 1893, les femmes obtiennent le droit de vote en Nouvelle-Zélande. Rapidement, d'autres pays suivent, et un peu plus d'un siècle plus tard, presque aucun pays ne le leur refuse.
- En 1948, l'égalité femmes-hommes est entrée dans le droit avec la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, adoptée par 52 pays. Mais pas de droit de divorcer, d'avorter... Dans beaucoup de pays, les lois restent défavorables aux femmes, allant parfois jusqu'à leur interdire de voyager ou de travailler sans l'autorisation d'un homme. Quant aux pays où l'égalité est officiellement reconnue, elle n'y est pas toujours appliquée en réalité.

Dix dates à retenir



Doc 1 : « “Une femme” a désormais sa page Wikipédia », *Le Monde*, 17 juin 2020.

« Une femme » a depuis quelques semaines sa propre page – parodique – sur Wikipédia. [...] Cette page Wikipédia s'en prend essentiellement à une forme de paresse dans les titres publiés par les médias. Les personnalités féminines n'y sont parfois évoquées qu'en tant que « femme » qui devient docteur *honoris causa* de l'université de Paris, découvre le coronavirus, décroche la médaille Fields, pilote des avions furtifs de combat dans l'US Air Force ou dirige les vols habités à la NASA... Souvent, son nom ne vient qu'après, presque à regret, pour montrer que « la femme » en question s'impose dans un univers dominé par les hommes. [...] Marion Vaquero, fondatrice du compte Twitter @PepiteSexiste, abonde : « La presse écrite a encore beaucoup à faire concernant l'égalité femmes-hommes, et cela passe par le fait de parler des actions réalisées par les femmes, de leur expertise, leurs positions. Bien entendu, cela implique également de nommer ces femmes [...]. » Ce biais a été avancé par la critique américaine Katha Pollitt dans un article du *New York Times* en 1991, qui évoque le syndrome (ou principe) de la Schtroumpfette, défini comme celui de la surreprésentation (volontaire ou inconsciente) des protagonistes masculins dans les œuvres de fiction, comme le jeu vidéo par exemple, au détriment des protagonistes féminins.

Pierre Bouvier

Doc 2. « L'égalité femmes-hommes dans les grandes entreprises progresse en France », *Le Huffington Post*, 4 mars 2020.

Des progrès, mais peut mieux faire. Les entreprises françaises de l'indice vedette CAC 40 font mieux en matière de lutte contre les inégalités entre les sexes que leurs homologues européennes, même si on est encore loin du compte [...].

Le nombre de femmes au conseil d'administration, parmi les directeurs et les cadres supérieurs, les écarts de salaires, les stratégies de recrutement, la politique de congés parentaux font partie des critères examinés par le cabinet Equileap dans 255 entreprises qui composent les principaux indices boursiers dans dix pays européens.

Au classement général, la France, avec 52 points sur 100, devance la Suède (49), l'Espagne (46), l'Allemagne (44) et l'Italie (42).

B. L'engagement de la société civile pour dénoncer et réduire les inégalités

L'engagement des femmes, à titre individuel ou dans le cadre d'associations féministes a permis d'accélérer le cours de l'histoire

Dès 1971 **Olympe de Gouges** rédige la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. D'autres philosophes au cours du siècle des lumières ont eux aussi dénoncé les inégalités entre les sexes, tels que Voltaire avec son pamphlet satyrique « Femmes, soyez soumises à vos maris », ou Choderlos de Laclos avec « de l'éducation des femmes » Un siècle plus tard, le mouvement des suffragettes réclame le droit de vote....

Il existe différentes tendances féministes mais en France, **Simone de Beauvoir** constitue une référence incontournable. Aujourd'hui on pourrait citer **Virginie Despentes, Julie Gayet, Adele Haenel, Mona Cholet, Gisèle Halimi...**

"La figure féministe qui m'inspire le plus, c'est Gisèle Halimi, parce qu'elle a mené toute sa vie le combat pour l'égalité. Elle l'a non seulement pensé et théorisé, mais elle l'a vécu, elle l'a mené très concrètement. Elle a réussi à faire bouger les choses, elle a changé la vie et pour ça, elle mériterait d'avoir sa place au Panthéon."

"La figure féministe qui m'inspire le plus, c'est Simone de Beauvoir, à la fois par sa vie très libre et par son œuvre, et notamment 'Le Deuxième Sexe', 1949. Livre essentiel qui analyse comment les idées d'inégalité se sont mises en place et qui donne des instruments pour les combattre. Et ce texte est toujours d'une grande actualité."

"La figure féministe qui m'inspire le plus, c'est Virginie Despente, Elle est vraiment libre et donc vraiment féministe, au sens d'émancipée de tout, voire complètement punk. Et ça, c'est plutôt jouissif. Elle est libre de toute chapelle, de tout dogme et surtout du regard de l'autre."

Le mouvement #meetoo a favorisé une prise de conscience à l'échelle mondiale et plus récemment en France la libération de la parole des femmes avec les interventions d'**Emmanuelle Béart** ou encore **Judith Godrèche** permet aux femmes de faire entendre leurs voix, d'élargir le débat au-delà d'une médiatisation ponctuelle des violences morales et physiques faites aux femmes.

C. Les pouvoirs publics mènent des actions en faveur de l'égalité hommes-femmes

Au début du XXI^e Siècle, la pression exercée par l'opinion publique mais aussi par le monde associatif ont permis une accélération du rythme des réformes. Ainsi la loi de la parité votée au parlement en 2000, oblige les partis politiques sous peine d'amendes à mettre en œuvre l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs.

En 2008, l'article 1 de la constitution de la V^e république est modifié stipulant désormais que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

D. La persistance des inégalités

Malgré tous ces progrès réels, malgré une égalité en droit construite pas à pas au fil des années et constamment réaffirmée, des dysfonctionnements demeurent en pratique. La traduction de cette égalité légale a du mal à se développer dans certains domaines. Encore en 2014, une nouvelle loi pour l'égalité réelle entre homme et femme est adoptée, ce qui démontre la persistance de différences et les difficultés pour y remédier.

En matière de **salaires et de carrière**, des inégalités subsistent. Les lois sur l'égalité professionnelle ne parviennent pas à agir sur les facteurs principaux d'inégalité au travail entre hommes et femmes. Ces facteurs sont principalement la concentration des femmes dans des emplois peu qualifiés, le temps partiel, et les questions d'insertion et de réinsertion moins favorables pour les femmes que pour les hommes. Ceci débouche sur des inégalités de salaires que la France ne parvient pas à supprimer. A travail et qualifications égaux, le salaire horaire des femmes demeure de 10 % inférieur à celui des hommes.

Cependant, le principal problème résulte dans le fait que les femmes n'exercent pas le même métier et n'ont pas la même durée de travail que les hommes. Du coup, le salaire des femmes est en moyenne inférieur de 30 % à celui des hommes. En effet, les femmes sont les principales concernées en matière de temps partiel (souhaité ou subi) et en matière de bas salaires (80 % des salariés à bas salaire sont des femmes). Cette sur-représentation des femmes dans les emplois peu stables et peu qualifiés s'explique en partie par la volonté d'un grand nombre de femmes de trouver un emploi proche de chez elles et dont les horaires coïncident avec ceux de l'école de leurs enfants.

Inversement, de manière générale, ces préoccupations sont moins prégnantes chez les hommes qui réussissent à occuper des emplois plus stables, avec des perspectives de carrière plus intéressantes, y compris loin de leur domicile et à des horaires décalés. De plus, le développement des politiques salariales autour de la flexibilité et de l'individualisation des rémunérations a contribué à accentuer l'écart de salaire entre homme et femme.

Les postes à responsabilités, nécessitant souvent mobilité et présentiel importants désavantagent encore les femmes dans leur carrière. Il s'agit du plafond de verre. Cette expression désigne le fait que, dans une structure hiérarchique, les niveaux supérieurs ne sont pas accessibles à certaines catégories de personnes, en l'occurrence aux femmes qui ne parviennent pas, de manière générale, à accéder aux plus hauts postes au sein des entreprises ou des administrations.

L'idée reste ancrée que les femmes, préoccupées par la **charge de leur famille**, sont moins disponibles et moins efficaces pour une entreprise, tandis que les hommes apparaissent plus détachés des réalités quotidiennes. Ainsi, plus on s'élève dans la hiérarchie d'une entreprise ou d'une administration, plus le nombre de femmes est faible et plus l'écart de salaire entre homme et femme est important.

Il faut néanmoins nuancer ce tableau un peu sombre. Les femmes pénètrent plus facilement des professions qui leur étaient fermées il y a quelques années et elles occupent de plus en plus des postes à responsabilités.

Les politiques publiques familiales et d'emploi sont aussi des facteurs d'inégalité, telle l'allocation parentale d'éducation qui, certes, favorise une meilleure articulation de la vie familiale et professionnelle, mais qui incite les femmes ayant des enfants en bas âge à se retirer du marché du travail, créant ainsi une inégalité de trajectoire professionnelle. Cette situation est d'ailleurs une des raisons expliquant l'inégalité salariale entre hommes et femmes, les carrières féminines étant souvent discontinues.

Le sur-chômage féminin demeure incrusté dans le marché du travail surtout si aux chômeuses officielles on ajoute les femmes au foyer qui ne font pas toujours le choix de ne pas travailler et qui subissent l'inactivité.

Plus généralement, **la société française a du mal à se défaire de certains stéréotypes**, notamment liés aux femmes.

- Les femmes sont encore vues avant tout comme des mères dont les préoccupations tournent autour de la famille. Ce stéréotype est à l'origine de la discrimination à l'embauche ou à la promotion qui touche les femmes. Une femme, qui tombera peut-être enceinte, qui prendra des jours de congés pour s'occuper de ses enfants, sera moins présente pour l'entreprise ; du coup, à compétences égales, surtout pour les emplois à responsabilités, c'est un homme qui sera embauché ou promu.
- De plus, consciemment ou non, certaines professions restent considérées comme typiquement féminines (caissières, secrétaires, sage-femme...) et d'autres typiquement masculines (dans le BTP par exemple).

E. La recherche de solutions pour parvenir, enfin, à l'égalité réelle

Des solutions sont pourtant mises en œuvre pour faire de l'égalité en droit une égalité réelle.

Des incitations à la **parité en politique**, dans les instances publiques, sont mises en place depuis l'an 2000. Mais, si des effets positifs ont été constatés (une plus grande visibilité des femmes en politique) cela n'a pas permis une féminisation importante du parlement qui demeure majoritairement composé d'hommes dont le comportement envers les femmes n'est pas toujours exemplaire (c'est ainsi que Cécile Dufflot, alors ministre, a été sifflée dans l'hémicycle car elle portait une robe). La discrimination positive pourrait permettre une féminisation de certaines professions ou postes encore peu accessibles aux femmes, mais il faudrait l'articuler avec le mérite et le talent. Cela permettrait de faire disparaître le plafond de verre.

Il faudrait peut-être une **organisation du travail plus souple** pour permettre aux femmes d'articuler vie professionnelle et vie familiale sans que cela nuise à leur carrière professionnelle. On pourrait envisager de réduire l'importance du présentiel et développer davantage le travail numérique, pour permettre aux mères de famille d'accéder aux postes à responsabilités. L'égalité reste néanmoins à parfaire, ce qui ne peut passer que par un **changement des mentalités chez les hommes comme chez les femmes**. Ce changement des mentalités est nécessaire pour parvenir à l'effectivité de l'égalité des sexes.

En effet, si les filles sont scolairement plus performantes que les garçons, elles se dirigent pourtant vers des filières à moindre rentabilité professionnelle.

Une augmentation du rôle du père dans la famille doit être mise en œuvre : leur participation aux activités parentales reste limitée malgré les « nouveaux pères » et l'ouverture des prestations familiales aux pères.

Les pères au foyer représentent seulement 2 % des bénéficiaires de l'APE ; généralement, ils ont des salaires inférieurs à ceux de leurs partenaires, ce qui explique en partie leur choix de rester s'occuper des enfants tandis que leur épouse conserve son emploi. La création d'un congé de paternité en 2002 a spécifiquement pour but d'impliquer les pères dans les activités parentales, mais les résultats concrets en matière d'égalité salariale se font attendre.

Alors que l'égalité semble acquise, ou peu s'en faut, les mouvements féministes sont toujours actifs. Après leur succès dans les domaines du **planning familial**, aujourd'hui certains se radicalisent, à l'exemple des **Femen** dont les moyens d'action sont discutés et discutables mais dont l'impact médiatique est certain.

Même si, d'immenses progrès ont été réalisés, l'égalité homme-femme demeure en construction. En effet, si les revendications essentielles semblent acquises (droit de vote, droit au travail, droit de disposer de son propre corps, égalité en droit, parité en politique), la prépondérance masculine, disparue en droit, reste présente en pratique. Malgré tout, pour beaucoup, le féminisme apparaît comme un mouvement historique dépassé et des discours dits « masculinistes », prônant la défense de l'homme, sont récemment apparus.

L'égalité homme/femme est quasiment réalisée en droit dans les pays développés, malgré des problèmes persistants. En revanche, c'est un des défis majeurs des pays en voie de développement.

F. Dans les autres pays

En plusieurs siècles, leur mouvement s'est amplifié, luttant pour le respect de l'égalité devant la loi et dans la vie réelle.

- En Afrique du Nord, les militantes ont réussi à faire interdire le mariage des mineures et à faire reconnaître le viol et les violences conjugales comme des crimes, malgré l'absence de volonté des élus.
- En Bolivie, elles ont obtenu la parité pour assurer la présence des femmes en politique. Grâce à des quotas, le pays compte plus de 50% de femmes députées : un record. Mais cette loi passe mal auprès des hommes politiques. Les femmes candidates ou élues sont victimes de violences, attaquées pour qu'elles ne restent pas au pouvoir, au point que de nouvelles lois et des sanctions ont été nécessaires pour imposer l'égalité et tenter de faire évoluer les mentalités.

Il reste bien des combats à mener. Chaque pays, chaque continent poursuit ses propres urgences. La lutte se mène à l'échelle de la planète et avec les réseaux sociaux, elle trouve un écho médiatique très nouveau.

II. Recherche de nouveaux liens sociaux

Activités : Atelier EMC avec Delphine – Atelier « top Chef » Co2Co – Réunion collective de l'association Scholae – assemblée générale de l'association Scholae – Bénévolat à l'organisation et revalorisation de Scholae – Conférence à l'université populaire de Sauve sur la thématiques de frontières

Depuis une quarantaine d'années, des transformations économiques et sociales ont fortement modifié les liens sociaux qui unissaient les habitants de notre pays. Avec l'utilisation d'internet et des nouveaux outils

numériques mis à notre disposition, de nouveaux comportements se développent et font évoluer le vivre-ensemble.

Comment s'expriment ces nouvelles solidarités ? Comment peuvent-elles contribuer à recréer du lien social ?

Le lien social est défini dans son sens général comme **ce qui construit et renforce la capacité de vivre ensemble au sein d'une même société.**

Quels sont les différents moyens dont se saisissent aujourd'hui individus et groupes sociaux pour retisser les liens sociaux, y compris en les reconfigurant ?

Il ne s'agit pas seulement de répondre au besoin de « vivre ensemble », mais d'inventer encore la société, tant les aspirations à ce qu'elle soit meilleure et plus juste sont fortes.

Le lien social et la **capacité de vivre ensemble dans nos sociétés contemporaines s'articulent autour des deux notions cardinales de l'égalité, particulièrement entre hommes et femmes, et de la solidarité, notamment entre valides et non valides, du fait du handicap ou de l'âge** par exemple : elles génèrent des droits dont s'emparent désormais davantage les individus. Leur défense est fondatrice en termes de participation à la citoyenneté.

Si la technologie, le web participatif notamment, n'est pas le seul primum mobile du changement social, elle joue un rôle incontestable dans les nouvelles interactions sociales et l'action collective. Elle reconfigure également l'économie en facilitant l'émergence de modalités de participation indépendantes, ainsi que le partage et la sobriété dans la consommation de biens et services.

L'État prend acte et participe de ces évolutions et désirs des individus au travers de politiques publiques dont l'action est déterminante pour asseoir la solidarité. L'horizon de **l'inclusion sociale** est désormais fixé.

Dans une société composée d'**individus autonomes et interdépendants**, la recherche de la **cohésion sociale** passe par la création et la pérennisation de liens sociaux, relations entre individus au sein d'un même groupe social ou entre groupes sociaux qui assurent le double besoin de protection et de reconnaissance.

Comme l'a montré le philosophe et sociologue allemand Georg Simmel au début du XXe siècle, nos sociétés modernes ont facilité l'élargissement des cercles de relations juxtaposés auxquels l'individu appartient, diversifiant ses appartenances. Au-delà de la filiation ou de la sphère professionnelle, chacun peut juxtaposer des liens de participation élective. Sans revêtir nécessairement un caractère de nouveauté, ces liens se rassemblent autour de l'absence de contrainte. L'individu est amené à construire lui-même librement son réseau d'appartenance, au sein duquel il affirme et entretient ses valeurs et se voit reconnu par les autres. Il importe de rappeler que les réseaux sociaux sont une réalité ancienne et ne se limitent pas aux communautés numériques puisqu'il s'agit de l'ensemble des unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement ou indirectement, à travers des chaînes de longueurs variables. Ces **unités sociales peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays.** Ainsi, la **participation à une association** demeure une forme de lien social très ancrée : les différentes enquêtes témoignent de taux d'adhésion stables depuis trente ans, notamment dans les domaines sportif et culturel (un quart des 16 ans et plus).

Rendre service en tant que **bienveillant** concerne également un quart de la population de 16 ans et plus. Dans les faits, la participation à la vie associative s'accompagne d'un **engagement citoyen** plus élevé. L'usage des **nouveaux moyens techniques facilite la communication et les interactions sociales** au sein des réseaux

sociaux (adeptes des jeux vidéo en ligne, communication événementielle des associations ou universités populaires, communautés d'utilisateurs d'applications...). Au-delà, les liens sociaux techniquement médiés se sont développés : ils jouent un rôle incontournable dans la dynamique du social et, dans bien des cas, il est peu pertinent d'opposer le virtuel au réel. Le web 2.0 a généré de nouvelles formes d'interactions au travers des **réseaux sociaux numériques** (plus d'un Français sur deux en est un utilisateur actif). La plateforme Facebook compte plus de deux milliards d'utilisateurs actifs en 2019 dans le monde, Snapchat en recense 203 millions. Avec d'autres, elles accompagnent la recherche par chaque individu de **liens sociaux plus horizontaux, informels, rapides**. Les **médias sociaux** concernent désormais tous les âges (la tranche d'âge la plus fréquente est jeune, mais entre 60 et 69 ans, une personne sur quatre est membre d'un réseau social) et toutes les catégories de populations (en particulier les plus modestes). Les études sur l'activité relationnelle digitale montrent qu'elle peut dynamiser la vie relationnelle, compenser – de façon limitée cependant, du fait de la **fracture numérique** notamment – la solitude qui caractérisait 5 millions de Français en 2012, offrir une multitude de services (partage, jeux, arène informative, consommation, échange de photos, etc.), mais aussi qu'elle sert surtout à entretenir les liens proches existants. Dans un tiers des cas, le réseau constitué se résume à la transposition du cercle des proches. Ainsi, la longueur moyenne des chaînes relationnelles entre les amis Facebook est de 3,46 personnes. S'ils peuvent également servir d'accélérateurs de rencontres, il apparaît clairement un fort ancrage des réseaux sociaux numériques dans les contextes réels des individus.

Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité

La fraternité est au cœur du pacte républicain , « liberté, égalité fraternité » est la devise officielle de la république française depuis 1848.

Si la liberté et l'égalité sont des droits, la fraternité est un devoir qui exprime le sentiment que nous appartenons tous à la même société humaine.

La notion de fraternité a un sens philosophique est renvoie à l'idée d'appartenir à une grande famille humaine tandis que la solidarité est plus concrète et fait davantage référence à un ensemble d'attitudes et de comportements quotidiens entre les citoyens et acteurs de la société civile.

Internet peut-il rendre notre société plus solidaire ?

Internet favorise le développement de nouvelles formes de solidarité. Les différents usages possible d'Internet peuvent contribuer à rendre notre société plus solidaire en facilitant la possibilité aux citoyens de s'intéresser, découvrir et s'engager dans des projets de solidarité. Ex ONG.

Les réseaux sociaux peuvent entraîner des mobilisation citoyennes de plus grande ampleur. Exemple : le Printemps Arabes, La marche pour le climat de Greta Thumberg.

Mais ces mêmes réseaux sociaux peuvent au contraire favoriser l'isolement (illectronisme, communautarisme, rejet, trouble anxieux)

Un réseau d'associations dynamiques

Les actions solidaires sont la plupart du temps réalisées par des bénévoles dans le cadre d'associations reconnues par la loi de 1901.

Exemple de l'association SCHOLAE

Le lycée Scholae est une association reconnue par la loi de 1901 dont le conseil d'administration et les membres impliqués dans la vie vie associative mettent un point d'honneur à accueillir tous les élèves

motivés et désireux de s'impliquer dans le projet Scholae pour obtenir une mixité sociale, culturelle et intellectuelle propice à l'épanouissement de chacun dans le respect des autres. L'ouverture de l'établissement est issue de la volonté de son président et directeur pédagogique de proposer un établissement d'enseignement secondaire permettant notamment à des élèves en décrochage scolaire de reprendre leurs études au, mais aussi d'accompagner les élèves désireux de vivre l'école autrement. Le projet de l'établissement est de faire prendre conscience aux jeunes et à leurs familles de l'importance du collectif, de l'entraide, de la bienveillance, de la solidarité entre les pairs dans l'élaboration d'un trajet de vie.

Tous les élèves de l'établissement son membre de l'association et participe à se titre aux **assemblées générales** avec présentation des rapports financiers, d'activité et moral au cours desquels chacun **vote pour approbation des résolutions**. De plus une **réunion hebdomadaire** est organisé afin que chaque membre puisse prendre la parole, proposer de nouveaux projets ou résoudre collectivement des problématiques liées au quotidien. Chaque mois, l'ensemble des membres de l'association participe à une **vie collective** dans le but de revaloriser les locaux ou préparer un évènement.

Exemple de l'université populaire du Salavès à Sauve

Les université populaire naissent , en France, au moment de l'affaire Dreyfus à la fin du XIX^e siècle de la préoccupation convergente d'ouvriers et d'intellectuels d'« **arracher les milieux populaires à la démagogie antisémite par la diffusion de la culture et l'exercice de la raison à travers l'organisation de conférences** ». Elles sont donc pour but de **lutter contre toute forme de discriminations**.

Créée à l'initiative d'un collectif en février 2022, l'Université populaire du Salavès est une association loi 1901 à but non lucratif. L'objectif de l'association est de proposer en direction des enfants, adolescents et adultes une programmation d'activités culturelles : soutien scolaire, conférences, rencontres littéraires, réunions citoyennes expositions, projections, sorties culturelles et apprentissages divers recouvrant une grande diversité de contenus.

Ceci, afin de permettre à chacun d'enrichir ses connaissances et favoriser un échange de savoirs, d'expériences et de savoir-faire, mais aussi recueillir et prendre en compte les besoins ou suggestions de ses adhérents afin de rester en adéquation avec l'évolution de l'environnement socio-culturel rural, en s'appuyant sur les valeurs suivantes :

- la solidarité, la tolérance, le respect mutuel ;
- le plein exercice de l'esprit critique et de la citoyenneté ;
- une totale indépendance par rapport aux partis politiques, aux institutions religieuses ;
- une ouverture à tous, sans condition de diplôme, d'origine ou de lieu de résidence ; et
- un fonctionnement associatif, démocratique et transparent.

Dans cette perspective, l'Université populaire fait appel à des formateurs bénévoles de qualité. Ils n'interviennent pas uniquement pour dispenser une science venue d'en haut, mais aussi et surtout pour faire dialoguer les savoirs dans une atmosphère conviviale de découverte, d'apprentissage, d'interaction et de réflexion.

Association sans but lucratif, l'Université populaire s'engage à maintenir des tarifs accessibles au plus grand nombre. Les activités se déroulent en journée ou en soirée, s'adaptant au mieux aux attentes des

adhérents.

Le communautarisme menace t'il le vivre ensemble ?

Le communautarisme fait référence à la volonté d'un groupe de personnes, caractérisées par exemple par une histoire commune, d'affirmer sa spécificité au sein de la société. Ce communautarisme se développe de plus en plus dans les grandes métropoles. Certaines communautés, résident dans des quartiers clôturés dont l'accès est filtré et réservé aux résidents disposant d'un haut niveau de revenus. Cette démarche de mise à distance volontaire d'une catégorie de la population est contraire à l'idée du vivre-ensemble.